Zeitschrift: Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband = organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

Band: 1 (1975)

Heft: 4

Rubrik: Procès-verbal de la 55e assemblée des délégués de la SFO, tenue à Berne, à l'aula du Gymnase libre, le 3 mai 1975

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

in Gestaltung der Ausbildungsgänge und Lehrziele eine weitgehende Autonomie besitzen. Die Konferenz der Direktoren der Schweizer Konservatorien ist jedoch bemüht, ein möglichst ausgeglichenes Niveau der Anforderungen für die Diplome zu gewährleisten.

Der Unterschied in den Ausbildungsgängen der französischsprachigen Konservatorien gegenüber den deutschsprachigen entspricht der kulturellen Tradition des französischen bezw. deutschen Sprachbereiches. Während in anderen deutschsprachigen Ländern in den letzten Jahrzehnten die Benennung ‚Musikhochschule' üblich wurde, haben die entsprechenden schweizerischen Ausbildungsstätten mit einer einzigen Ausnahme an der früher allgemein gebräuchlichen Bezeichnung ‚Konservatorium' festgehalten."

Nach folgenden Städten geordnet, werden in der 88 Seiten starken Broschüre die sachdienlichen Angaben über die Konservatorien und Spezialinstitute festgehalten: *Basel* (Musik-Akademie und Schola Cantorum Basiliensis), *Bern* (Konservatorium für Musik und Swiss Jazz School), *Bienne/Biel* (Conservatoire), *Fribourg* (Conservatoire de Musique), *Genève* (Conservatoire de Musique und Institut Jaques-Dalcroze), *La Chaux-de-Fonds/Le Locle* (Conservatoire de Musique), *Lausanne* (Conservatoire de Musique), *Luzern* (Konservatorium und Akademie für Schul- und Kirchenmusik), *Neuchâtel* (Conservatoire de Musique), *Sion* (Conservatoire cantonal de Musique), *Winterthur* (Musikschule und Konservatorium), *Zürich* (Konservatorium und Musikhochschule Zürich, Musikakademie Zürich und Institut für Kirchenmusik der evangelisch-reformierten Landeskirche des Kantons Zürich).

Als Spezialinstitution wird auch der *Schweizerische Musikpädagogische Verband (SMPV)* aufgeführt, welcher die Berufsorganisation der diplomierten Musiklehrer in der Schweiz ist. Er umfasst heute rund 2500 Mitglieder. Im SMPV sind alle Musiklehrergattungen zusammengeschlossen: Schulmusiker, Privatmusiklehrer sowie Musiklehrer an Musikschulen und Konservatorien. Eine der wichtigsten nach aussen in Erscheinung tretenden Aufgaben des SMPV ist die Durchführung von Diplomprüfungen für Lehr- und Solistendiplome, die von einem offiziellen Prüfungsleiter und drei Experten abgenommen werden. Diese Diplome sind den Diplomen der Konservatorien ebenbürtig und werden als solche anerkannt. Zentralpräsident des SMPV ist Herr Werner Bloch, Solothurn, der sich der Bedeutung der Liebhaberorchester und des Liebhabermusizierens für das Musikleben der Schweiz bestens bewusst ist.

Ed. M. F.

Communications du comité central

1. Rapports des sections
Les sections sont priées de bien vouloir adresser, d'ici le 1er décembre 1975,
- au *secrétaire central:*
  le rapport annuel
  l'inscription des vétérans pour l'assemblée des délégués de 1976
- à la *SUISA*
  la nomenclature des œuvres exécutées (en cas de non-activité, la SUISA doit en être nantie)

Par l'observation ponctuelle du délai imparti, vous faciliterez le travail à tous les intéressés.

2. Assemblée des délégués de 1976
Aucune section ne s'est annoncée jusqu'ici pour l'organisation de l'assemblée des délégués de 1976. Nous prolongeons de délai d'inscription jusqu'au 31 octobre 1975 et prions instamment les sections d'examiner si l'une ou l'autre d'entre elles ne pourrait pas se charger de l'organisation, le cas échéant dans un cadre plus simple.

3. Commission de musique
Dans sa séance du 12.9.1975, tenue à Olten, le comité central a élu les membres de la commission de musique. M. le Dr. Fritz Wiesmann, chef de l'Orchestre de chambre de Schaffhouse, y entre comme nouveau membre. Entretemps, la commission de musique se constitua comme il suit:
Président:
Fritz Kneusslin, maître de chapelle, Bâle,
Membres:
Peter Escher, directeur de musique, Olten
Dr. Fritz Wiesmann, pharmacien, Neuhausen am Rheinfall
Nous félicitons cordialement les trois membres élus et souhaitons à la commission de musique du succès dans son travail pilote.

4. Mutations
Admission
Atelier Instrumental des Jeunesses Musicales de Genève.
Nous souhaitons une cordiale bienvenue à cette nouvelle section.
Démissions
Orchester der Musikpädagogischen Vereinigung Bern (pour cause de dissolution) et Orchestre symphonique de Saint-Imier (pour cause de difficultés de recrutement).
Nous regrettons vivement la démission de ces deux sections.

5. Emissions radiophoniques
Nous ne sommes pas encore à même de renseigner les sections romandes sur le procédé à suivre vis-à-vis de Radio SR.

6. Rencontre orchestrale à Sins
Organisée par l'Orchestre de Sins, cette rencontre intercantonale réunissait, le 28.6.1975, à Sins, les sections de Bremgarten (AG), de Cham, de Schwyz et de Sins. En l'Eglise aussi bien que dans la grande halle de gymnastique, le public accouru nombreux put entendre des morceaux qui méritèrent les applaudissements et qui démontrèrent l'activité variée des musiciens d'orchestre.
Du point de vue de la SFO, nous saluons et soutenons des activités de ce genre. Des rencontres orchestrales ont non seulement un effet pédagogique musical (sur les membres des orchestres et le public!) mais contribuent beaucoup encore à cultiver l'amitié et sont à même de résoudre en plus des problèmes de littérature. Que cette rencontre orchestrale incite aussi d'autres sections à en faire de même!

Sursee, le 20.9.1975
Pour le comité central:
Alois Bernet, président central

Procès-verbal de la 55e assemblée des délégués de la SFO, tenue à Berne, à l'aula du Gymnase libre, le 3 mai 1975

1. Salutations
Au nom du „Berner Konzertorchester", M. Gallus Keel souhaite chaleureusement la bienvenue aux délégués présents.
M. Alois Bernet, président central, salue ensuite les délégués et les invités, tout spécialement le président du „Berner Konzertorchester" ainsi que M. Jürg Nyffenegger qui dirigea l'équipe des organisateurs. Les membres d'honneur suivants de la SFO sont présents à l'assemblée: MM. Benjamin Liengme, Paul Schenk, Benno Zürcher et Mlle Isabella Bürgin. Des invités nous firent l'honneur: M. et Mme Berchtold de la Société suisse de pédagogie musicale, M. A. Ryf de la Direction cantonale de l'Instruction publique, division des affaires culturelles; M. Ariste Rollier, Directeur des Ecoles, chargé de représenter le Président de la ville de Berne et le Conseil communal, arrivera un peu plus tard. Se sont fait excuser: Les représentants du Département fédéral de l'Intérieur, de Pro Helvetia, de Suisa, de l'Association des musiciens suisses et du Conseil suisse de la musique. Les membres d'honneur suivants sont également excusés: MM. Carlo Olivetti, Louis Zihlmann, Edouard-M. Fallet et André Jaquet. La presse est représentée par les correspondants des journaux „Der Bund", „Berner Tagblatt" et „Tages-Nachrichten".
Le président central salue également les sections jubilaires:
100 ans: Orchester Sumiswald
75 ans: Orchesterverein Arth et Orchesterverein Flawil
50 ans: Orchesterverein Sempach
25 ans: Orchestre de chambre romand de Berne, Orchestre de chambre de Neuchâtel, Orchesterverein Niederurnen et Orchesterverein Zofingen
50 ans membre de la SFO: Orchesterverein Meggen
25 ans membres de la SFO: Orchesterverein Bremgarten (AG), Kirchenorchester Flums, Orchesterverein Kaltbrunn, Orchesterverein Schüpfheim et Orchesterverein Sursee.

2. Etat des présences et nomination des scrutateurs
55 sections sont présentes avec 94 délégués et 4 autres participants. 39 sections sont

excusées. 24 sections ne se sont pas fait excuser.
Sont nommés scrutateurs: MM. Griesser, Kirchenorchester Flums, et Hess, Orchester des Kaufmännischen Vereins, Zürich.

3. Procès-verbal de la 54e assemblée des délégués, tenue à Winterthur, le 18 mai 1974
Le procès-verbal a été publié dans „SINFONIA" 1974, No. 7–8, p. 72 et ss. Il est admis par l'assemblée et son rédacteur, M. Nyffenegger, remercié.

4. Rapport sur l'activité de la SFO en 1974
Le rapport annuel a été publié dans „SINFONIA" 1975, No. 2. Il est accepté par acclamation.

5. Rapport du bibliothécaire central pour 1974
Le rapport a paru dans „SINFONIA" 1975, No. 2. Le bibliothécaire central Brunold le complète de quelques remarques. Il ne lui est plus possible d'accepter des commandes téléphoniques pour le lendemain. Les directeurs et responsables sont priés de s'en tenir aux instructions du règlement de la bibliothèque. Le renvoi des œuvres donne également lieu à des remarques. Le bibliothécaire central remplit ses obligations pendant ses heures de loisir de sorte que les sections pourraient avoir quelques égards. Le président central remercie le bibliothécaire central de l'énorme travail accompli.

6. Rapport de la commission de musique pour 1974
Le président de la commission de musique, M. Ed. M. Fallet, étant absent aujourd'hui, le président central déclare: Le rapport de la commission de musique a paru dans „SINFONIA" 1975, No. 2. Le président central Bernet le complète par les communications suivantes relatives aux émissions radiophoniques. Le nouveau directeur des programmes musicaux à la radio suisse alémanique, M. Rudolf Kelterborn, voulait présenter sur des bases différentes la musique d'amateurs. A la suite de différentes interventions écrites, la commission de musique et le comité central espèrent que la participation des orchestres d'amateurs pourra avoir lieu de la façon prévue précédemment.
M. Fallet et le président central auront prochainement une entrevue avec M. Kelterborn. Une première audition de deux orchestres de la SFO est prévue le 24 mai au second programme de la radio suisse alémanique.
Le rapport de la commission de musique est accepté.
Le président central Bernet remercie de son travail le président de la commission de musique qui se retire. M. Ed. M. Fallet-Castelberg est membre de la commission de musique depuis 1946 et son président depuis 1961. Durant toutes ces années, il a fourni un travail considérable pour la SFO. Nous l'en remercions chaleureusement. Le comité central lui a remis, à la séance de ce jour, à titre de reconnaissance, une gerbe de fleurs. Nous restons en contact avec lui puisqu'il continue ses fonctions comme rédacteur de „SINFONIA" et représentant de la SFO au Conseil suisse de la musique.

7. Acceptation des comptes 1974 et rapport des vérificateurs
Les comptes ont paru dans „SINFONIA" 1975, No. 2. Ils sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée au caissier central, M. Benjamin Brügger, après que les reviseurs aient donné connaissance de leur rapport.

8. Budget 1975 et cotisation 1975
Le budget 1975 a été publié avec les comptes 1974. Il est accepté. La cotisation de fr. 3.– par membre des sections est approuvée aussi.

9. Elections
9.1. Le caissier central, M. Benjamin Brügger, a accepté cette fonction après la dernière assemblée des délégués. Sa nomination est confirmée par acclamation.
9.2. Nomination des sections vérificatrices. Le „Kammerorchester de Kloten" reste une nouvelle année en fonction. Il est confirmé. Nouvelle section nommée: „Orchesterverein Binningen". Sous réserve d'acceptation des nouveaux statuts, l'„Orchestergesellschaft Altdorf" est désignée comme section suppléante.

10. Nouvel organe officiel „SINFONIA"
Le président central Bernet donne connaissance de la lettre de l'imprimerie Markus Kündig qui renonce à l'édition et à l'impression de „SINFONIA". Le comité central s'est donc trouvé devant la nécessité de chercher un autre moyen de transmettre les communications aux sections. Il décida de faire l'acquisition d'une machine à multicopier d'occasion Rex-Rotary, ce qui permit, grâce au travail du secrétaire central Nyffenegger et d'une secrétaire du caissier central, d'établir et d'envoyer aux sections les deux premiers numéros de „SINFONIA". La présentation de „SINFONIA", sous cette forme, laissa toutefois à désirer. Peu avant l'assemblée des délégués, M. Tschudi, Orchesterverein Baar, recopia le No. 2 de „SINFONIA" et nous offrit de l'imprimer, à l'avenir, par un procédé offset. Il nous soumit également le devis. Le modèle prévu est entre les mains de tous les délégués.
Dans cette exécution des quatre numéros prévus par année, la livraison de quatre exemplaires par numéro coûterait aux sections 40 francs par an. Ce mode de procéder est accepté à l'unanimité.

11. Acceptation des nouveaux statuts
Les nouveaux statuts établis par une commission ad hoc ont été transmis à toutes les sections pour examen. Aucune proposition de modification n'a été transmise de la part des sections. Notre membre d'honneur Liengme a proposé quelques modifications dont le comité central a tenu compte partiellement.
Les statuts complétés ont à nouveau été transmis aux sections. Ils sont admis, sous cette forme, par l'assemblée. Le président central Bernet remercie les collaborateurs de la commission des statuts de leur travail.
Questions au sujet du service de presse et de consultation: En fait, le service de consultation existe depuis longtemps déjà. Il est du ressort de la commission de musique. Au sujet d'un service de presse, nous avons quelques idées mais leur réalisation rencontre des difficultés. Personne ne s'est annoncé, comme nous l'aurions souhaité. Le comité central tenait toutefois à en fixer le principe dans les statuts.

12. Propositions du comité central (programme de travail 1975)
12.1. Le comité central propose d'envisager les travaux préparatoires en vue de la *réimpression du catalogue de la bibliothèque.* Le bibliothécaire central fait part de la conception prévue: catalogue à fiches, indication des durées, dates des compositeurs, réduction des catégories. Beaucoup d'œuvres devront être triées. Le bibliothécaire central sera occupé environ deux ans à ce travail.
Le principe d'un catalogue à fiches est admis. Les délégués sont d'accord que la refonte du catalogue soit entreprise.
12.2. Il n'est pas prévu d'*action de propagande.*
12.3. Le *cours de directeurs* a dû être abandonné, faute de participants. Dès que des initiatives se feront jour de la part des sections, le comité central sera prêt à mettre sur pied des cours ou toute autre proposition pour autant qu'elle soit d'intérêt général.

13. Propositions des sections
Aucune ne nous est parvenue.

14. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués
Jusqu'à ce jour, aucune section ne s'est annoncée pour l'organisation. Le président central prie les sections de revoir la question.

15. Divers
M. Armin Berchtold de la Société suisse de pédagogie musicale transmet les salutations de son président central, M.Werner Bloch, et souhaite à la SFO une année d'activité prospère.

16. Honneurs
16.1. Membres défunts
Il est rappelé le souvenir de M. Josef Kündig, Zug, membre d'honneur, de M. Robert Tschopp, Willisau, vétéran d'honneur, et de M. Paul Stadler, Orchestergesellschaft Affoltern am Albis.
16.2. Membres vétérans
Trois vétérans d'honneur et onze vétérans reçoivent l'insigne et la carte de vétéran.

Vétérans d'honneur	
Häuptli, Heinrich, OV Horgen	Art.1 bis
Weigold, Albert, KV Zürich	Art.1 bis
Lauer, Walter, OV Rheinfelden	Art.1 bis
Vétérans	
Heim, Max, OV Balsthal	Art.1
Balmer, Trudi, O. Berner Männerchor	Art.1
Bauder, Erwin, O. Berner Männerchor	Art.1/2
Messerli, Paul, O. Berner Männerchor	Art.1/2
Bruggmann, Edmund Kirchenorchester Flums	Art.1/2
Jordi, Meieli, OV Ostermundigen	Art.1/2
Jordi, Hans, OV Ostermundigen	Art.2
Dr. Hemmeler, Willy, OV Ostermundigen	Art.2
Heierli, Max, OV Rüti	Art.1
Frey, Fritz, OV Wil (SG)	Art.1
Gutknecht, Helen, OV Rheinfelden	Art.1

Pour terminer, M. le conseiller communal Rollier invita les délégués à l'apéritif offert par le Conseil communal. Une grande formation d'instruments à vent, sous la direction de M. Nyffenegger, joua la „musique de table" et termina ainsi, par une note gaie, la partie officielle.

Wallisellen, le 16 mai 1975
La rédactrice du procès-verbal:
Isabella Bürgin

Trad. BL

Invention et imagination

L'idée de l'œuvre à faire est tellement liée pour moi à l'idée de l'agencement et du plaisir qu'il nous procure par lui-même que si, par impossible, on venait à m'apporter mon œuvre tout achevée, j'en serais honteux et déconfit comme d'une mystification.
Nous avons un devoir envers la musique, c'est de l'inventer. Je me souviens qu'un jour, pendant la guerre, comme je passais la frontière française, un gendarme me demanda quelle était ma profession. Je lui répondis tout naturellement que j'étais inventeur de musique. Le gendarme, vérifiant alors mon passeport, me demanda pourquoi j'y étais désigné en qualité de compositeur. Je lui répondis que l'expression inventeur de musique me paraissait répondre plus exactement au métier que j'exerce que celle qu'on m'attribue sur les documents qui m'autorisent à passer les frontières.
L'invention suppose l'imagination, mais ne doit pas être confondue avec elle. Car le fait d'inventer implique la nécessité d'une trouvaille et d'une réalisation. Ce que nous imaginons ne prend pas obligatoirement forme concrète et peut rester à l'état de virtualité; tandis que l'invention n'est pas concevable en dehors de sa mise en œuvre.
Ce qui nous occupe ici, ce n'est donc pas l'imagniation en soi, mais bien l'imagination créatrice: la faculté qui nous aide à passer du plan de la conception au plan de la réalisation.
Au cours de mon travail, je me heurte soudain à quelque chose d'inattendu. Cet élément inattendu me frappe. Je le note. A l'occasion je le mets à profit. Il ne faut pas confondre cet apport du fortuit avec ce caprice d'imagniation que l'on nomme communément fantaisie. La fantaisie implique la volonté préétablie de s'abandonner au caprice. Bien différente est cette collaboration de l'inattendu qui tient de façon immanente à l'inertie du processus créateur, et qui est lourde de possibilités qui n'ont pas été sollicitées et qui viennent à point pour fléchir ce qu'il y a toujours d'un peu trop rigoureux dans notre volonté nue. Il est bon d'ailleurs qu'il en soit ainsi: „Dans tout ce qui s'incline avec grâce, dit quelque part G.-K. Chesterton, il faut qu'il y ait un effort de raideur. Les arcs sont beaux quand ils se courbent, seulement parce qu'ils essaient de demeurer rigides. La rigidité cédant un peu, comme la Justice inclinée par la Miséricorde, est toute la beauté de la terre. Toute chose essaie d'être droite, et, par bonheur, aucune n'y parvient. Essayez de grandir droit et la vie vous inclinera."

Strawinsky

Konzertkalender Calendrier de concerts

Die von gewissen Sektionen immer wieder mit Vehemenz geforderte Vorausschau auf die Konzerte unserer Orchester kann nur einen Sinn haben, wenn erstens die „Sinfonia" als Publikationsorgan rechtzeitig erscheint und wenn zweitens die Sektionen ihre Meldungen frühzeitig aufgeben. Aus nicht voraussehbaren technischen Gründen war die Juni-Nummer erst anfangs Juli versandbereit, in welchem Zeitpunkt alle im Konzertkalender aufgeführten Veranstaltungen (fast ausschliesslich Serenaden) bereits stattgefunden hatten, was die Redaktion sehr bedauert. Sie bedauert aber auch, dass für die vorliegende Nummer ausser einer Anmeldung für den 27. und 28. September, deren Veröffentlichung keinen Sinn hat, da die gegenwärtige Nummer erst gegen Mitte Oktober erscheinen kann, keine Veranstaltungen gemeldet wurden, obschon sehr viele Sektionen während des letzten Quartals des Jahres regelmässig Konzerte abhalten.

Wir möchten mit einer *gezielten Operation* den Konzertkalender zu beleben und überhaupt zu retten versuchen. Bis Mitte November dürften die meisten Orchester bereits wissen, wann und was sie in der ersten Hälfte des Jahres 1976 spielen. Wir bitten daher unsere Sektionen, ihre Angaben zuhanden des in der *Dezember-Nummer der „Sinfonia"* zu erscheinenden Konzertkalenders bis *15. November 1975* der Redaktion zukommen zu lassen.

Le calendrier de concerts en perspective de nos orchestres, calendrier réclamé à plusieurs reprises et avec véhémence par certaines sections, n'a de sens que lorsque primo la „Sinfonia", l'organe de publication, paraît à temps et que secondo les sections annoncent leurs concerts assez tôt. Pour des raisons techniques imprévisibles, le numéro de juin ne fut prêt à l'expédition qu'au début de juillet. A ce moment, toutes les manifestations prévues au calendrier de concerts (essentiellement des sérénades) avaient déjà eu lieu ce que la rédaction regrette beaucoup. Elle regrette d'autre part aussi de n'avoir reçu des avis de concerts pour le présent numéro et cela bien que de nombreuses sections organisent dans le dernier trimestre de l'année régulièrement des concerts. Un seul avis parvint à la rédaction; comme il était pour les 27 et 28 septembre et que le présent numéro ne paraîtra guère avant la mi-octobre, sa publication n'avait pas de sens.

Nous aimerions essayer, par une *opération directe,* de ranimer et de sauver si possible le calenrier de concerts. D'ici la mi-novembre, la plupart des orchestres sauront déjà les dates et les programmes de leurs concerts du premier semestre de 1976. Aussi prions-nous nos sections de bien vouloir adresser à la rédaction, d'ici le *15 novembre 1975* au plus tard, leurs indications pour le calendrier de concerts paraissant en décembre.

Organe des EOV Organes de la SFO

Zentralpräsident – Président central
Dr. Alois Bernet-Theiler, Gartenstrasse 4, 6210 Sursee, Tel. privat: 045/21 16 04, Schule: 041/44 14 25.

Vizepräsident – Vice-président
Hermann Unternährer, Biregghofstrasse 7, 6000 Luzern, Tel. Geschäft: 041/22 05 44.

Zentralsekretär – Secrétaire central
Jürg Nyffenegger, Heimstrasse 23, 3018 Bern, Tel. privat: 031/56 10 35.

Zentralkassier – Trésorier central
Benjamin Brügger, Bennenbodenrain 20, 3032 Hinterkappelen, Tel. privat: 031/56 34 87, Geschäft: 031/22 60 61.

Zentralbibliothekar – Bibliothécaire central
Armin Brunold, 3507 Biglen.

Beisitzerin – Assesseuse
Fräulein Isabella Bürgin, Neugutstrasse 37, 8304 Wallisellen, Tel. privat: 01/830 33 06.

Musikkommission – Commission de musique
Präsident – Président
Kapellmeister Fritz Kneusslin, Amselstrasse 43, 4059 Basel, Telefon privat: 061/34 52 79.
Mitglieder – Membres
Musikdirektor Peter Escher, Schöngrundstrasse 43, 4600 Olten, Telefon privat: 062/32 41 01.
Dr. Fritz Wiesmann, Zentralstrasse 35, 8212 Neuhausen am Rheinfall, Telefon: 053/2 46 33

Vertreter des EOV in der Schiedskommission der SUISA – Représentant de la SFO au sein de la commission arbitrale de la SUISA
Paul Schenk, Kirchgasse 41, 9500 Wil (SG)
Ersatzmann – Suppléant
Fritz Kneusslin, Amselstrasse 43, 4059 Basel.

Vertreter des EOV im Schweizer Musikrat – Représentant de la SFO au sein du Conseil suisse de la musique
Dr. Eduard M. Fallet, Postfach 38, 3047 Bremgarten bei Bern, Telefon 031/23 93 04.

Redaktor der „Sinfonia" – Rédacteur de la „Sinfonia"
Dr. Eduard M. Fallet, Postfach 38, 3047 Bremgarten bei Bern, Telefon 031/23 93 04.